

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 mars 2026, le projet de règlement R-2026-212 intitulé « **Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Dollard-des-Ormeaux** » a été présenté et un avis de motion a été donné à l'effet de proposer ledit règlement à la séance qui se tiendra le 14 avril 2026 à 19 h 30 ;
2. Ledit projet de règlement a pour but d'énoncer les valeurs clés de la Ville en matière d'éthique ainsi que les règles guidant la conduite des élus municipaux aux fins de réserver et renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité des élus municipaux ;
3. Ledit projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville à ville.ddo.qc.ca ou au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 2 avril 2026.

ANNIE RIENDEAU, greffière